



# Faites le point sur **votre santé...**

©INGRAM | BSIP

## Profitez d'un bilan de santé gratuit et personnalisé !

C'est ce que vous propose l'Assurance Maladie,  
en association avec le Centre d'examen de  
santé (CES) de Strasbourg.

**VOUS POUVEZ ÉGALEMENT COMPLÉTER LE  
BULLETIN D'INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET  
DE L'ASSURANCE MALADIE :**

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) > Vous êtes assuré > Votre caisse > Nos actions  
de prévention > L'examen périodique de santé

L'examen périodique de santé est ouvert à tous les assurés  
sociaux et ayants droit affiliés au régime général d'assurance  
maladie, dès l'âge de six ans.

Deux étapes sont nécessaires pour mener à bien un bilan de santé :

- une série d'examen adaptés à votre situation personnelle et réalisés  
par une infirmière : **prise de sang, électrocardiogramme, tests  
de l'audition / de la vision, bilan bucco-dentaire...**
- un entretien privilégié avec un médecin, pour échanger sur vos  
résultats.

Ce bilan peut être réalisé sur votre temps de travail, en accord avec votre  
employeur.

**POUR OBTENIR D'AVANTAGE D'INFORMATIONS  
ET PRENDRE RENDEZ-VOUS, CONTACTEZ :**

le centre de santé mutualiste de la MGEN au **03 88 21 14 68**

- ▶ le centre d'examen de santé de la MGEN  
4 place du Pont aux Chats - 67085 Strasbourg

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**

BAS-RHIN